

V – Une manufacture de coton à Monpazier en 1778
(et autres observations)
d'après le journal de François-de-Paule de Latapie

– Patrick BENNE –

L'industrie et le commerce en Guienne sous le règne de Louis XVI

Journal de tournée de François-de-Paule Latapie, inspecteurs des manufactures, en 1778

Ce passionnant journal a été publié dans le Tome XXVIII (année 1903) des *Archives historiques du département de la Gironde* par Léon Cosme, qui précise qu'il ne fait que recopier le carnet original que lui a confié Henri Latapie, descendant de François-de-Paule. Léon Cosme indique en outre que cette publication est faite conformément aux statuts et usages de la Société, qui a pour but exclusif « *de mettre au jour des documents et de fournir ainsi des matériaux aux travailleurs qui s'occupent de l'histoire de Bordeaux et de la Guienne* ». Aussi ne donne-t-il qu'un minimum d'annotations, se bornant généralement à reproduire celles que Latapie a lui-même ajoutées dans la marge. Les quelques pages concernant Monpazier sont d'autant plus intéressantes que l'inspecteur Latapie a manifestement apprécié le séjour qu'il a fait dans la ville, ce qui rend son récit fort plaisant (dans le rapport qu'il expédiera à Paris il fera beaucoup plus synthétique). Voici donc le compte-rendu du passage à Monpazier de François-de-Paule de Latapie en avril 1778 (NB : on notera que Cosme a adopté l'orthographe moderne)¹ :

« [Mercredi 22 avril 1778] *De Biron à Monpazier, toujours des bois, sables rouges, pierres ferrugineuses. Il ne faudrait pas se hasarder la nuit dans ces chemins dangereux.*

Au pied de la montagne de Monpazier on passe un petit ruisseau. C'est la rivière du Dropt, qui prend sa source à un quart de lieue de là. Il y a deux ou trois tanneries.

En arrivant à Monpazier, je m'étais établi à l'auberge du Dauphin, mais M de Laborie, grand- vicaire de Sarlat, archiprêtre de Monpazier, m'a obligé de la manière la plus honnête à loger chez lui. Je lui ai remis une lettre de M. Duchesne de Beaumanoir, où j'étais recommandé dans les termes les plus flatteurs.

[Jeudi 23 avril 1778] *Le seul établissement remarquable qu'y s'y trouve [à Monpazier], relatif aux manufactures, est celui de la filature de coton, accompagnée de deux métiers qui ne servent qu'à fabriquer quelques pièces de serges, façon de Gênes [en marge : « Il y a dans la ville neuf sergeurs qui font des serges et étamines de commande, et quelquefois aussi pour les marchands d'Agen. Cela ne va pas à 250 pièces par an »].*

C'est aux soins infatigables et au zèle admirable de M. de Laborie, l'archiprêtre, que cet établissement, si utile dans une ville sans commerce et qui fourmille de pauvres, doit son origine et son accroissement. Il n'a rien épargné pour vaincre les obstacles qui d'abord se sont présentés en foule, et qui auraient dégoûté mille autres aussi honnêtes, mais moins constants et moins actifs. Après beaucoup d'argent tiré de sa propre bourse, beaucoup de correspondance, beaucoup de voyages, il est parvenu à être connu du gouvernement, et il en a obtenu des secours très propres à l'encourager. La dernière faveur a été mille écus pendant trois ans pris sur le trésor royal. Il a aussi obtenu des patentes pour transformer en école de charité la petite maison de l'hôpital, qui était fort délabrée. Quatre sœurs sont à la tête de la filature, et se rendent utiles sous d'autres

¹ *Archives historiques du département de la Gironde*, Année 1903, pp. 394 à 400.

rappports : par exemple, elles tiennent une école où viennent toutes les jeunes filles de Monpazier dont les parents sont à leur aise, et une petite apothicaire destinée au secours des pauvres.

L'état actuel de la filature consiste en vingt-cinq jeunes filles qui ont chacune leur rouet avec lequel elles filent du coton, et en quinze jeunes garçons qui sont dans une salle placée dans une autre rue et fort éloignée de la première. Cela fait en tout quarante rouets ; le coton vient de Bordeaux ; il est tout de Saint-Domingue et de la Guadeloupe, parce qu'on le trouve meilleur que celui du Levant. Si M. de Laborie avait actuellement un emplacement suffisant et le nombre de rouets convenable, il aurait de quoi occuper cent jeunes filles, parce qu'on a pris goût à ce travail et parce qu'il fait vivre les pauvres. Chaque fileuse gagne au moins 6 sous par jour, parce qu'en huit jours elle peut aisément filer une livre de coton qui lui est payée 50 et 55 sous. Les enfants de la campagne en sont exclus, parce qu'ils ne pourraient revenir aux heures marquées. Tout est réglé au mieux dans cette petite fabrique, et il règne une précision, une économie et une attention digne de servir de modèle. On est parvenu à discipliner les enfants, même du plus bas âge, à tel point qu'ils sont toujours rendus à la minute, et rapportent au poids fixe le coton qui leur a été confié, quand ils le filent chez eux. On est si content dans l'Agenais de cette filature que les marchands enlèvent promptement tout le coton filé et l'arrhent même davantage. Il s'y est formé en [si] peu de temps de si bonnes fileuses que M. de Laborie présenta à Mme Esmangard, alors intendante à Bordeaux [M Esmangard fut intendant de 1770 à 1773], une livre de coton dont le filage coûtait 24 francs.

Il n'a pu aussi bien réussir dans les filatures de laine. Cependant elles seraient plus utiles parce que le pays fournit de cette matière première en abondance. Il est vrai qu'elle est grossière, mais elle servirait à fabriquer des étoffes propres aux paysans.

M.de Laborie a aussi établi une tecture de cotons qui réussit bien. Un tel homme est un spectacle bien intéressant pour une âme honnête. En le voyant, on se repose agréablement de la fatigue de plusieurs jours employés à parcourir des pays barbares, sans âme et sans ressort. Tel est Condom.

Le commerce de ce pays-ci consiste presque uniquement en bois, en bétail et en troupeaux. Le blé y est excellent et bien connu des minotiers, mais il y est en très petite quantité. Les châtaignes sont aussi une petite branche de commerce, et passent pour être plus succulentes que dans le haut Périgord.

Monpazier, ville d'environ 1200 habitants, fut bâtie dans le XIIIe siècle par les soins d'un Grailly, captal de Buch, qui obtint pour le roi d'Angleterre à cet effet, d'un Biron, la montagne où elle est située et qui était alors couverte de bois. Elle a 250 toises de long et 150 de large. Les maisons en sont vilaines, la plupart antiques ; mais les rues en sont larges, et bien percées à angles droits, la place est carrée, vaste, et environnée de cornières ou porches, comme ils disent, c'est-à-dire de grandes arcades en ogives qui rendent les rez-de-chaussée [obscurs], mais sous lesquelles on se promène à couvert.

Le couvent des Récollets est ce qu'il y a de plus important. Le jardin en est superbe, et terminé au Midi et au Couchant par une terrasse dont le parapet peu élevé laisse jouir d'une vue fort étendue.

L'église principale de Monpazier, dédiée à Saint-Dominique, est desservie par un chapitre de dix chanoines, qui y ont été transférés de Capdrot, où ils avaient été établis par une bulle de Jean XXII, de l'an 1318 [à la page suivante, Latapie indique qu'il a observé cette bulle dans les archives du chapitre, « en original, sur un grand parchemin avec le sceau de ce pape, en plomb, attaché avec un faisceau de gros fils de soie »]....

A la place où est la ville il y avait une forêt nommée Bossoul...

L'air de Monpazier est excellent, quoi qu'on y soit exposé à des vicissitudes fréquentes de froid et de chaud, à cause du voisinage des montagnes ; on n'y connaît point d'épidémies. Les vieillards y sont en grand nombre.

[Vendredi 24 avril 1778] J'ai profité e ce loisir pour écrire quelques letttrs fort retardées.

M. l'archiprêtre m'a fait faire connaissance avec ce qu'il y a de plus honnêtes gens à Monpazier : M. de la Poujade, père de Mme de Montalambert, M. de Montalambert et sa femme, M. de Lacan et sa femme, M. de Laroque. Ils sont tous officiers avec la croix de Saint-Louis. M de Lacan fait ici comme l'intendant du maréchal de Biron. Son frère, chanoine de Monpazier, est à Paris depuis douze ans.

Pour obtenir la suite de cet article il faut en faire la demande au GAM.

gammonpazier@yahoo.fr